



ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE : CONCOURS 2018–2019

JE CONSOMME, TU CONSOMMES, IL CONSOMME...



DEVENEZ LES NOUVEAUX
CAP'TAINES CONSO !
LES SUPER-HÉROS DU FUTUR

17^e édition du concours organisé par les Départements de l'instruction publique
des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud

SHS-FG

ALIMENTATION

*La récup',
j'm'en occupe!*



- LES PRODUITS D'CHEZ NOUS !
- QUEL EMBALLAGE POUR QUEL PRODUIT ?
- NATUREL OU TRANSFORMÉ / FAIT MAISON OU INDUSTRIEL ?
- ... ET MA SANTÉ ?
- LES LABELS DANS MON ASSIETTE
- CARAFE OU BOUTEILLE ?
- POURQUOI JETER ?



MSN-SHS

MOBILITÉ

*Pollution
zéro!*



- JE ME DÉPLACE : PLAISIR OU OBLIGATION ?
- POUVONS-NOUS NOUS DÉPLACER AUTREMENT ?
- AVEC QUELLE ÉNERGIE ?
- ROULER MOINS, BOUGER PLUS, MARCHER C'EST L'PIED !



MSN-SHS -FG

HABITATS ÉCOLOGIQUES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- POURQUOI CONSTRUIRE DIFFÉRENTEMENT ?
- DENSIFIER POUR QUOI ?
- LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- JE RÉDUIS MA CONSOMMATION !
- QUAND J'OUVRE, JE FERME !
- «EAU SOLEIL MIO»



*Silence,
on gaspille !*

SHS-FG

LOISIRS, ARTS ET MÉDIAS

- À VOS MARQUES
- GADGETS OU NÉCESSITÉ
- INFO OU INTOX
- MON SMARTPHONE ET MOI
- VERS DES LOISIRS VERTS

*Obsolescence
programmée...*

*Publicité,
tu me tiens !*



*Micropolluants,
je réduis la dose !*

RÈGLEMENT DU CONCOURS ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE 2018-2019

Participation

Le concours est ouvert aux élèves des classes des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, de l'école obligatoire (cycles 1 à 3), individuellement ou collectivement, du groupe à la classe. Le nombre d'élèves par projet est limité à 30.

Catégories

Il sera établi un palmarès par cycle.

But et objet du concours

Le concours a pour but de susciter l'observation, la perception et la compréhension de l'environnement naturel et construit proche du ou de la participante. Il doit stimuler une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le respecter et l'améliorer dans une perspective de développement durable. Le concours cherche à susciter différentes approches interdisciplinaires en mobilisant les capacités transversales et en utilisant la démarche d'investigation propre à son domaine : la démarche scientifique pour les sciences de la nature (MSN), la démarche d'enquête pour les sciences sociales et humaines (SHS). La démarche artistique pour les arts (AV, AC&M) est au service d'une réflexion créative et originale mais n'est pas une démarche en soi dans le cadre de ce concours.

Règle de proximité

L'étude doit être réalisée dans le terrain, à proximité du domicile, de l'école ou du site d'un camp.

Démarche

Des observations, des interprétations et des recherches seront relatées par les participant·e·s dans un document annexé au projet exposable. Les travaux présentés doivent être le fruit d'une démarche originale et ne pas se réduire à la compilation d'ouvrages, de sites Internet ou à la reprise d'activités existantes.

Présentation des travaux

Les documents suivants devront être remis au jury :

- Description des intentions et des objectifs de la démarche du projet en justifiant la part active des participant·e·s.
- Quatre à cinq affiches par projet, maquettes, modèles réduits ou autres objets d'exposition (dimension maximale des objets : 150 × 90 × 60 cm), ainsi qu'un plan de montage si nécessaire. Si l'option des supports technologiques est choisie (CD, DVD, clé USB...), les participant·e·s fourniront également des documents directement exposables.

Critères d'évaluation

Outre le respect du thème et d'une ou des pistes associées, du règlement et de la règle de proximité, le jury établira le palmarès en fonction des critères suivants :

- **Caractères généraux** : participation active des élèves, authenticité, attrait, originalité du projet et de son traitement.
- **Fond** : qualité et rigueur dans la démarche d'investigation, scientifique, géographique et/ou historique, intentions claires des auteur·e·s.
- **Présentation** : originalité, qualité artistique, structure et clarté, qualité de la rédaction et de la présentation des documents annexés expliquant la démarche.

Délai d'inscription

Les inscriptions seront reçues dès le 3 septembre et jusqu'au 30 novembre 2018 via le site Internet : www.environnementjeunesse.ch/inscription.htm

Dépôt des travaux

Les travaux doivent être déposés jusqu'au 25 mars 2019. Le lieu de dépôt sera communiqué ultérieurement par chaque répondant·e cantonal·e.

Remise des prix

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le mardi 4 juin 2019. À cette occasion, les lauréat·e·s seront invité·e·s en ville de Fribourg, où des activités ludiques et culturelles seront organisées en rapport avec le thème du concours.

Les prix seront attribués uniquement aux lauréat·e·s présent·e·s à cette journée. Le transport est offert à concurrence du prix de train en 2^e classe. Un financement du projet est possible via les fonds de soutien pour projets scolaires d'éducation21.

Renseignements à l'adresse :
www.education21.ch/fr/aides-financieres

Ressources Internet

Des sites Internet sont à disposition via le code QR pour d'éventuelles recherches sur le thème de la consommation responsable :

www.environnementjeunesse.ch/liens.htm



EN PARTENARIAT AVEC



www.agirinfo.com



[education21 | 1007 Lausanne](http://education21.ch)



[Pro Natura | 4018 Bâle](http://www.pronatura.ch)



[WWF Suisse | 1006 Lausanne](http://www.wwf.ch)

Répondantes et répondants cantonaux



Office de l'enseignement
préscolaire et obligatoire, du conseil
et de l'orientation
Ch. des Lovières 13
2720 Tramelan
oeco@erz.be.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Service de l'enseignement obligatoire
de langue française
Raphaël Schaefer
Route André-Piller 21
1762 Givisiez
raphael.schaer@fr.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Direction générale
de l'enseignement obligatoire
Service enseignement et évaluation
Coordinatrice de discipline sciences
de la nature
Sandrine Schütt Biolluz
Chemin de l'Echo 5 A
1213 Onex
sandrine.schuetz@edu.ge.ch



JURA NE CH

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Coordination des sciences
Samuel Bouille
École primaire du Gros-Seuc
Rue du Haut-Fourneau 36
2800 Delémont
samuel.bouille@ju.educanet2.ch



ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Service de l'enseignement obligatoire
Rue de l'Écluse 67, CP 3016
2001 Neuchâtel
service.enseignementobligatoire@ne.ch



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Haute école pédagogique du Valais
Christian Keim
Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice
christian.keim@hepvs.ch



canton de
vaud

Direction générale
de l'enseignement obligatoire
Direction pédagogique
Joëlle Cochard
Chemin de Maillefer 35
1014 Lausanne
joelle.cochard@vd.ch

